

QUEL DOCUMENT ?	OU S'ADRESSER ?	PIECES A FOURNIR .
Déclaration de naissance →	Mairie du lieu de naissance →	Livret de famille ou CNI et certificat médical .
Extrait d'acte de naissance →	Mairie du lieu de naissance, par courrier ou par internet	
Mariage →	Mairie du domicile →	Dossier à retirer en mairie
Extrait acte de mariage →	Mairie du lieu de mariage, par courrier ou par internet	
Déclaration de décès →	Mairie du lieu de décès →	Livret de famille et certificat de décès
Extrait acte de décès →	Mairie du lieu de décès ou du domicile du défunt par courrier ou par internet .	
Achat ou renouvellement de concession →	Mairie .	
Reconnaissance avant ou après naissance →	Toute mairie →	Pièce d'identité du ou des déclarants et extrait de naissance s'il y a lieu
Duplicata du livret de famille →	Mairie du lieu de mariage → ou du domicile	Si séparation : jugement.
PACS →	Tribunal d'Instance → des Andelys / Notaire	Acte de naissance de moins de 3 mois Attestation de non lien de parenté entre les deux personnes. Attestation de résidence commune CNI pour chacun. Déclaration conjointe de conclusion d'un PACS, formulaire
Certificat de vie commune →	Mairie du domicile →	Attestation sur l'honneur
Certificat d'hérédité → ou de notoriété	Notaire/Mairie	
Légalisation de signatures →	Mairie ou Notaire (payant) →	Pièce à légaliser - CNI – Justificatif du domicile